

Projet d'établissement des Micro Crèches



-2022-2027 -



Blain - Bouvron - La Chevallerais - Le Gâvre
Pays de Blain Communauté
1, avenue de la Gare - BP 29 - 44130 Blain

02 40 79 09 92
accueil@paysdeblain.fr
www.pays-de-blain.com

Pays de
Blain
communauté

PRÉAMBULE

Le décret n°2021-1131 du 30 août 2021 relatif aux assistants maternels et aux établissements d'accueil de jeunes enfants mentionne à l'article R.2324-29 du code de l'action sociale et des familles définit que :

Les établissements et services d'accueil élaborent un projet d'établissement ou de service qui met en œuvre la charte nationale de l'accueil du jeune enfant mentionnée à l'article L.214-1-1 du code de l'action sociale et des familles.

Il contient les documents suivants :

- Le projet social et de développement durable précise les modalités d'intégration de l'établissement ou du service dans son environnement social et vis-à-vis de ses partenaires extérieurs. Il intègre les modalités de participation des familles à la vie de l'établissement ou du service et les actions de soutien à la parentalité proposées. Il décrit comment l'établissement inscrit son activité dans une démarche en faveur du développement durable.
- Le projet d'accueil décrit les prestations d'accueil proposées, précisant les durées et les rythmes d'accueil. Il détaille les dispositions prises pour l'accueil d'enfants présentant un handicap ou atteints d'une maladie chronique. Il intègre une description des compétences professionnelles mobilisées, notamment en application de l'article R. 2324-38 du présent code, ainsi que des actions menées en matière d'analyse des pratiques professionnelles en application de l'article R. 2324-37 et de formation, y compris, le cas échéant, par l'apprentissage
- Le projet éducatif précise les dispositions prises pour assurer l'accueil, le soin, le développement, le bien-être et l'éveil des enfants, notamment en matière artistique et culturelle, et pour favoriser l'égalité entre les filles et les garçons. Le projet éducatif a pour objet de mentionner l'engagement de l'organisateur dans l'accueil du jeune public, ses priorités et ses principes éducatifs. Il définit le sens de ses actions et fixe les orientations et les moyens mobilisés pour sa mise en œuvre.



SOMMAIRE

Table des matières

CONTEXTE NATIONAL ET TERRITORIAL	6
I - Cadre de référence national	6
La Charte nationale d'accueil du jeune enfant – septembre 2021	6
La Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – septembre 2018	7
La stratégie Nationale de soutien à la parentalité – 2018-2021	7
II - Cadre de référence territorial	7
Le Projet de territoire de Pays de Blain Communauté 2021-2035	7
La Convention Territoriale Globale 2022 – 2026	8
PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE	9
I - Situation géographique	9
II – L'offre d'accueil sur le territoire	10
III - Contexte socio-économique	11
Evolution démographique	11
Situation socio-économique des familles	13
IV – Les micro-crèches de Pays de Blain Communauté	14
Le gestionnaire	14
Historique de l'implantation des micro-crèches	14
Les équipements	15
L'attribution des places en crèches	17
Les modalités financières et de suivi de l'activité	17
V - Adapter l'offre aux besoins actuels	18
Augmentation de l'offre d'accueil sur Bouvron et Le Gâvre pour suivre l'évolution démographique	18
Nécessité de développer les solutions de garde en horaires atypiques en accueil collectif ou individuel	19



Diversification et adaptation du service public rendu à la population en termes d'accueil grâce à la création d'une place d'accueil occasionnel sur la micro-crèche de La Chevallerais	20
Maintien de l'offre d'accueil d'urgence sur un format plus restreint et plus adapté à la demande réelle.....	21
VI - Le soutien de la fonction parentale.....	21
VII - Tri sélectif et compostage	23
VIII Mener des actions éco-responsables dans les micro-crèches.....	23
Potager.....	23
IX Inscrire l'action éco-responsable des micro-crèches dans la globalité du territoire.....	25
X Changer le quotidien par des gestes simples.....	26
PROJET D'ACCUEIL.....	27
I - L'équipe de professionnels des micro-crèches	27
L'équipe de direction.....	27
Le Référent Santé et de l'Accueil Inclusif	27
II -Les réunions et formations	28
Les réunions hebdomadaires.....	28
Les réunions bimensuelles.....	28
L'analyse de la pratique professionnelle.....	28
Les réunions pédagogiques	28
Les groupes de travail.....	28
Les formations.....	28
La journée de cohésion	29
III- Les prestations d'accueil proposées	29
L'accueil régulier	29
L'accueil occasionnel.....	29
L'accueil d'urgence.....	29
IV- L'accueil des enfants en situation de handicap ou malades chroniques	30
PROJET EDUCATIF.....	31
I - Les Objectifs éducatifs	31
Proposer un accueil qui réponde aux besoins des familles et des enfants	31
Favoriser l'estime de soi des enfants et des familles	31
Se découvrir et découvrir le monde	32



II – La place des familles	32
III - L'éveil à la culture et l'intergénérationnel	33
Diversifier les propositions culturelles, interculturelles et artistiques.....	33
Renforcer les liens intergénérationnels	34
Positionnement des professionnels	34
Aménagement de l'espace et choix du matériel	35
Transmissions, communication avec les familles	35
VII – Vers la scolarisation	36



CONTEXTE NATIONAL ET TERRITORIAL

I - Cadre de référence nationale

La Charte nationale d'accueil du jeune enfant – septembre 2021

Cette charte s'adresse à tous les professionnels de l'accueil du jeune enfant, qu'ils soient en modes d'accueil individuels ou collectifs. Elle pose les conditions d'une identité professionnelle partagée en faveur d'un accueil bienveillant, respectant la diversité des jeunes enfants et de leur famille. Cette charte rassemble les valeurs portées par les professionnelles des micro-crèches de Pays de Blain Communauté dans leur travail quotidien.

Elle reprend 10 principes essentiels à un accueil de qualité pour les jeunes enfants, pour qu'ils puissent grandir en toute confiance.



Charte nationale d'accueil du jeune enfant

10 grands principes pour grandir en toute confiance

- 1** Pour grandir sereinement, **j'ai besoin que l'on m'accueille quelle que soit ma situation** ou celle de ma famille.
- 2** **J'avance à mon propre rythme** et je développe toutes mes facultés en même temps : pour moi, tout est langage, corps, jeu, expérience. **J'ai besoin que l'on me parle, de temps et d'espace** pour jouer librement et pour exercer mes multiples capacités.
- 3** Je suis sensible à mon entourage proche et au monde qui s'offre à moi. **Je me sens bien accueilli quand ma famille est bien accueillie**, car mes parents constituent mon point d'origine et mon port d'attache.
- 4** Pour me sentir bien et avoir confiance en moi, **j'ai besoin de professionnels qui encouragent avec bienveillance** mon désir d'apprendre, de me socialiser et de découvrir.
- 5** Je développe ma créativité et **j'éveille mes sens grâce aux expériences artistiques et culturelles**. Je m'ouvre au monde par la richesse des échanges interculturels.
- 6** **Le contact réel avec la nature** est essentiel à mon développement.
- 7** **Fille ou garçon, j'ai besoin que l'on me valorise pour mes qualités personnelles**, en dehors de tout stéréotype. Il en va de même pour les professionnels qui m'accompagnent. C'est aussi grâce à ces femmes et à ces hommes que je construis mon identité.
- 8** J'ai besoin d'évoluer dans un **environnement beau, sain et propice à mon éveil**.
- 9** Pour que je sois bien traité, il est nécessaire que les adultes qui m'entourent soient bien traités. **Travailler auprès des tout-petits nécessite des temps pour réfléchir, se documenter et échanger** entre collègues comme avec d'autres intervenants.
- 10** **J'ai besoin que les personnes qui prennent soin de moi soient bien formées** et s'intéressent aux spécificités de mon très jeune âge et de ma situation d'enfant qui leur est confié par mon ou mes parents.



La Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté – septembre 2018

Lancée en septembre 2018, la Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté vise à répondre aux problématiques de reproduction de la pauvreté, de précarité des jeunes, d'insertion et d'accès aux droits.

Elle s'articule autour de 5 engagements :

- L'égalité des chances dès les premiers pas pour rompre la reproduction de la pauvreté,
- Garantir au quotidien les droits fondamentaux des enfants,
- Un parcours de formation garanti pour tous les jeunes,
- Vers des droits sociaux plus accessibles, plus équitables et plus incitatifs à l'activité,
- Investir pour l'accompagnement de tous vers l'emploi.

Le service Petite Enfance de Pays de Blain Communauté a un rôle important a joué dans la traduction des engagements ci-dessus en actions, à travers l'offre d'accueil proposée aux familles, et grâce à la qualité d'accueil des jeunes enfants du territoire.

La stratégie Nationale de soutien à la parentalité – 2018-2021

La stratégie nationale de soutien à la parentalité présente ses 8 orientations principales :

- Accompagner les parents et les jeunes enfants,
- Accompagner les parents et les enfants de 6 à 11 ans,
- Accompagner les parents face aux enjeux de l'adolescence,
- Développer les possibilités de relais parental et de répit en famille,
- Améliorer les relations entre la famille et l'école pour qu'elles construisent ensemble et en confiance une communauté éducative,
- Accompagner les conflits pour faciliter la préservation des liens familiaux,
- Favoriser le soutien par les pairs et améliorer l'information des familles.

II – Cadre de référence territorial

Le Projet de territoire de Pays de Blain Communauté 2021-2035

Il est décliné en 9 priorités. La Petite Enfance a un rôle actif à jouer notamment dans les orientations suivantes :

- Réussir la transition environnementale,
- Développer et renforcer les activités économiques sur le territoire,
- Réduire les inégalités et porter la solidarité comme véritable enjeu du territoire,
- Valoriser le patrimoine historique et la culture par des initiatives collectives et créatives,
- Promouvoir le vivre-ensemble intergénérationnel apaisé.



La Convention Territoriale Globale 2022 - 2026

La Convention territoriale globale (Ctg) est une démarche stratégique partenariale qui a pour objectif d'élaborer le projet de territoire pour le maintien et le développement des services aux familles, et la mise en place de toute action favorable aux allocataires dans leur ensemble. Elle s'appuie sur un diagnostic partagé avec les partenaires concernés pour définir les priorités et les moyens dans le cadre d'un plan d'actions adapté. Véritable démarche d'investissement social et territorial, la Ctg favorise ainsi le développement et l'adaptation des équipements et services aux familles, l'accès aux droits et l'optimisation des interventions des différents acteurs. La Ctg peut couvrir, en fonction des résultats du diagnostic, les domaines d'intervention suivants : petite enfance, enfance, jeunesse, parentalité, accès aux droits et aux services, inclusion numérique, animation de la vie sociale, logement, handicap, accompagnement social.

Pays de Blain Communauté est investi dans cette démarche. Une Convention territoriale globale a été signée en 2022, retenant les axes de travail suivants :

- La Petite Enfance
- La jeunesse
- Les séniors

Les enjeux de la parentalité et de l'accompagnement des enfants en situation de handicap seront travaillés en transversalité sur les différents axes.

L'axe Enfance/Jeunesse s'appuie sur le PEDT intercommunal signé en 2021.

Les orientations retenues pour la Petite Enfance pour 2022-2026

- Soutenir et accompagner la fonction parentale
- Favoriser l'inclusion du handicap
- Conduire des démarches de respect de l'environnement

Le plan d'action pour la Petite Enfance est décliné en 3 priorités pour 2022-2023 :

- 1** - Structurer un réseau d'acteurs pour créer du lien entre la petite enfance et les lieux d'accueil d'enfants en situation de handicap
- 2** - Organiser des réunions thématiques à l'échelle du territoire
- 3** - Proposer des places d'accueil supplémentaires - atypiques (étude de besoin nécessaire en amont)



PROJET SOCIAL ET DE DEVELOPPEMENT DURABLE

Le projet social a pour objectif de situer les micro-crèches dans leur environnement socio-économique, géographique et démographique, et d'amener des propositions correspondant aux besoins du territoire.

I - Situation géographique

Pays de Blain Communauté regroupe les communes de Blain, Bouvron, La Chevallerais et Le Gâvre.



Selon les données INSEE 2017, la population de Pays de Blain Communauté est de 16 253 habitants, dont 540 enfants de moins de 3 ans.

Territoire	Nombre d'habitants (Insee 2017)	Nombre d'enfants de moins de 3 ans
Pays de Blain Communauté	16253	540
Blain	9793	311
Bouvron	3115	117
La Chevallerais	1549	56
Le Gâvre	1796	56
Loire Atlantique	1 394 909	45649



II – L’offre d’accueil sur le territoire

Les 3 micro-crèches de Pays de Blain sont des structures gérées par la Communauté de Communes de la Région de Blain.

Pays de Blain Communauté propose 34 places sur le territoire répartis comme suit :

- 12 places sur Bouvron
- 11 places sur La Chevallerais
- 11 places sur Le Gâvre.

Une place d’accueil d’urgence est prévue en plus sur la micro-crèche de La Chevallerais.

Les micro-crèches répondent à un projet national d’ouverture de places afin d’offrir avec le multi-accueil 60 places sur le territoire. La première a ouvert ses portes à Bouvron en octobre 2010, la seconde en avril 2012 à La Chevallerais, puis la troisième en janvier 2015 à Le Gâvre.

Le multi-accueil de Blain et les assistantes maternelles (via le RPE) viennent compléter l’offre d’accueil Petite Enfance.

Le multi-accueil Pomme de Reinette offre un accueil de 30 berceaux. Situé en centre-ville, 1 allée Nominoë à Blain, la structure est en délégation de service public (DSP). Il est ouvert depuis le 11 septembre 2017.

Le RPE, situé dans les mêmes locaux que le multi-accueil Pomme de Reinette, met en lien les familles de la Communauté de communes vers les 115 assistantes maternelles du territoire.

Bien que le nombre d’assistants maternels agréés ait diminué de - 24,2 % entre 2015 et 2019 sur le territoire (-16% pour le Département), 350 enfants bénéficient d’un accueil à domicile.

Territoire	Nombre d’ass mat active sur un mois dans l’année (en 2019)	Nombre d’ass mat active sur un mois dans l’année (en 2015)	Evolution en 2015 et 2019
BLAIN	64	81	-21,0%
BOUVRON	33	38	-13,2%
LA CHEVALLERAI	13	18	-27,8%
LE GAVRE	12	24	-50,0%
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE	122	161	-24,2%
Loire Atlantique	8 097	9 635	-16,0%

Ainsi, la collectivité, grâce à l’offre d’accueil collectif (micro-crèches et DSP) et l’accueil individuel propose 410 places pour 540 enfants de moins de 2 ans qui résident sur le territoire. Par conséquent, 75,9 % des moins de 3 ans peuvent bénéficier d’un accueil.



L'Observatoire National de la Petite Enfance indique qu'en 2019, la capacité d'accueil moyenne en France était de 59,8 places pour 100 enfants de moins de 3 ans (accueil individuel + collectif + école + salariés à domicile).



Ces données mettent en évidence la diminution du nombre d'assistants maternels : les départs (en retraite ou changement de voie professionnelle) ne sont pas compensés par l'arrivée de nouveaux assistants maternels

III - Contexte socio-économique

Situé en deuxième couronne de la métropole nantaise, à égales distances entre Nantes, Saint Nazaire, Redon et Chateaubriant, Pays de Blain Communauté évolue dans un contexte de forte attractivité.

Du fait d'un coût foncier moins élevé que les territoires de premières couronne, Pays de Blain Communauté attire de nombreux ménages modestes. Le revenu médian des quatre communes reste plus faible que le reste du Département et des territoires voisins (19 854 € en 2017 pour Pays de Blain Communauté contre 21 598 € pour le Département)

Evolution démographique

Répartition de la population sur le territoire

En termes de répartition de population par commune, on constate que les 3 plus petites communes ont une dynamique démographique plus importante que la ville centre de Blain. La commune de Le Gâvre, quant à elle, a une évolution supérieure à celle du Département de Loire-Atlantique qui est de 1,2%.

Territoire	Population (Insee 2017)	Taux variation annuelle population	Nb allocataires en 2019	Nb personnes couvertes en 2019
BLAIN	9 793	0,6%	1 947	5 247
BOUVRON	3 115	1,0%	570	1 685
LA CHEVALLERAI	1 549	1,1%	274	966
LE GAVRE	1 796	1,4%	349	989
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE	16 253	0,8%	3 140	8 887
Loire Atlantique	1 394 909	1,2%	306 249	747 288

En 2019, il est dénombré 3 140 allocataires CAF sur le territoire de la Communauté de communes, ce qui représentent 8 887 personnes bénéficiaires, soit environ 54% de la population recensée.

Population allocataire du territoire

On peut constater que la population allocataire de l'EPCI a augmenté de 13,2% entre 2015 et 2019. Cette évolution est moins élevée que celle du département de Loire-Atlantique qui est de 19,3%.



Aussi, le nombre d'allocataires évolue moins vite qu'à l'échelle départementale mais reste cependant en évolution positive.

La commune ayant l'évolution la plus importante est Bouvron (quasiment identique à celle du Département).

Territoire	Nombre allocataires (2019)	Nombre allocataires (2015)	Taux évolution
BLAIN	1 947	1 707	14,1%
BOUVRON	570	481	18,5%
LA CHEVALLERAI	274	257	6,6%
LE GAVRE	349	329	6,1%
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE	3 140	2 774	13,2%
Loire Atlantique	306 249	256 726	19,3%

Répartition des allocataires par famille

Territoire	Nb de familles (2015)	Nombre de familles (2019)	Part des familles parmi les allocataires (2019)	Nb de familles monoparentales (2019)	Part des familles monoparentales (parmi les familles alloc en 2019)
BLAIN	1 126	1 143	58,7%	292	25,5%
BOUVRON	353	383	67,2%	53	13,8%
LA CHEVALLERAI	237	227	82,8%	21	9,3%
LE GAVRE	238	208	59,6%	33	15,9%
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE	1 954	1 961	62,5%	399	20,3%
Loire Atlantique	148 637	154 749	50,5%	39 526	25,5%

Le nombre de familles allocataires sur la Communauté de communes reste stable (1954 en 2015 contre 1961 en 2019). Pour autant, la proportion de familles allocataires est largement supérieure au Département (62,5% contre 50,5%).

La part des familles monoparentales (20,3%) tend à se rapprocher de celle du Département (25,5%).

La proportion des familles monoparentales est très hétérogène selon la commune (9,3% sur La Chevallerais contre 25,5% pour Blain).

Selon les chiffres de 2019 de l'INSEE, le territoire compte 602 familles monoparentales, dont 442 sont des femmes seules avec enfant(s).

Répartition des enfants de moins de 3 ans sur le territoire

On constate une évolution à la baisse du nombre de naissances (- 10,6%) sur le territoire contre - 3% pour le Département. Cette évolution est très hétérogène sur la Communauté de communes.

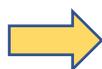


Bouvron et Le Gâvre ont des évolutions positives alors que Blain et La Chevallerais ont des évolutions à la baisse.

L'évolution du nombre d'enfant de moins de 3 ans suit exactement la même évolution (-10,6% pour la Communauté de communes).

Territoire	Nb enfants 0 à 2 ans en 2019	Taux enfant 0 à 2 ans en 2019	Evolution enfants 0 à 2 ans entre 2015 et 2019
BLAIN	311	13,1%	-9,1%
BOUVRON	117	15,3%	7,3%
LA CHEVALLERAI	56	11,7%	-33,3%
LE GAVRE	56	12,4%	-18,8%
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE	540	13,3%	-10,6%
Loire Atlantique	45 649	14,6%	-3,4%

Bouvron et Blain sont les deux communes ayant le plus d'enfants de moins de 3 ans. Pourtant, les structures d'accueil sont de taille équivalente entre les communes de Bouvron, Le Gâvre et la Chevallerais.



L'offre d'accueil sur Bouvron et Le Gâvre ne suit pas l'évolution démographique. La demande d'accueil n'est pas pleinement satisfaite sur ces 2 communes.

Situation socio-économique des familles

Situation professionnelle des parents

Territoire	Taux activité masculine (actif occupé)	Taux activité féminine (actif occupé)	Nb enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monoparent actif occupé	Part enf 0-2 ans avec parents biactifs ou monoparent actif occupé
BLAIN	77,7%	68,5%	208	66,9%
BOUVRON	84,0%	75,8%	92	78,6%
LA CHEVALLERAI	90,9%	85,3%	38	67,9%
LE GAVRE	73,0%	68,9%	40	71,4%
PAYS DE BLAIN COMMUNAUTE	79,8%	71,6%	378	70,0%
Loire Atlantique	71,7%	64,5%	28 336	62,1%

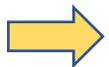
On constate que le taux d'activité des parents sur le territoire est plus élevé que celui du Département que ce soit le taux d'activité masculine ou féminine. D'ordre général, la part des enfants de moins de 3 ans ayant des parents occupés est plus importante que celle du Département (70% contre 62%). Ces chiffres sont homogènes sur l'ensemble de la Communauté de communes. Par conséquent, les besoins en mode de garde peuvent être plus importants par rapport à d'autres territoires.



GPECT

La démarche de GPECT (Gestion Prévisionnelle des Emplois et Compétences du Territoire) menée en janvier 2022 du Pays de Blain Communauté a permis de développer plusieurs axes stratégiques dans le but de rendre le territoire attractif en termes d'emploi. Un des objectifs mentionnés est la nécessité de développer l'offre de garde d'enfants notamment à domicile et en dehors des horaires d'accueil classiques.

En effet plusieurs entreprises implantées sur le territoire fonctionnent avec des horaires de travail en horaire décalé : domaine agro-alimentaire, grande distribution, restauration, secteur médical.... Les potentiels employés sur ces postes, s'ils ont de jeunes enfants, sont parfois contraints de refuser une embauche, faute de mode de garde adapté à leurs horaires de travail.



Les solutions de garde en horaires atypiques sont à ce jour inexistantes, que ce soit en accueil collectif ou individuel.

Taux d'activité professionnelle hommes/femmes

Le taux d'activité féminin est de 71.6% sur le territoire de Pays de Blain tandis que le taux d'activité masculin est de 79.8%.

Le taux de chômage féminin représente 57% du nombre total des demandeurs d'emploi.



L'accueil des jeunes enfants dans l'accompagnement des femmes en demande d'insertion peut être un levier favorable au retour à l'emploi, ou à la formation.

IV – Les micro-crèches de Pays de Blain Communauté

Le gestionnaire

Les micro-crèches font partie du Pôle Petite Enfance, lui-même rattaché à la Commission AST (Animations et Solidarités Territoriales) de Pays de Blain Communauté.

Les micro-crèches se situent sur 3 communes de Pays de Blain Communauté.

« La Claire Fontaine »

23, rue Louis Guihot

44 130 Bouvron

Tél : 02 40 54 51 41

laclairfontaine@paysdeblain.fr

« Pirouette Cacahuète »

7, rue du Calvaire

44 810 La Chevallerais

Tél : 02 40 51 89 21

pirouete-cacahuete@paysdeblain.fr

« La Ronde des Lutins »

Place du Muguet

44 130 Le Gâvre

Tél : 02 40 87 27 41

larondedeslutins@paysdeblain.fr

Les micro-crèches sont ouvertes sur une amplitude horaire journalière de 11h30, de 7h30 à 19h.

Historique de l'implantation des micro-crèches

Blain - Bouvron - La Chevallerais - Le Gâvre

Pays de Blain Communauté

1, avenue de la Gare - BP 29 - 44130 Blain

02 40 79 09 92

accueil@paysdeblain.fr

www.pays-de-blain.com

page 14/37



Les micro-crèches répondent à un projet national d'ouverture de places afin d'offrir avec le multi-accueil 60 places sur le territoire. La première a ouvert ses portes à Bouvron en octobre 2010, la seconde en avril 2012 à La Chevallerais, puis la troisième en janvier 2015 à Le Gâvre.

Les équipements

La micro-crèche « La claire Fontaine » située à Bouvron est implantée dans une maison à étage rue Louis Guihot dans le centre bourg. Sa capacité d'accueil est de 10 berceaux.

Ce bâtiment abrite également un cabinet d'infirmières.

La micro-crèche dispose d'environ 100 m² habitables, répartis au niveau du rez-de-chaussée, les espaces de vie étant organisés comme suit :



Au rez-de-chaussée	A l'étage	Extérieur
1 hall d'accueil (8,10 m ²)	2 pièces (16,40 m ² et 13,35 m ²)	1 espace clos (335 m ²) dont une terrasse
1 bureau (8,35 m ²)	1 salle du personnel (6,30 m ²)	
2 salles d'activités (18,20 m ² et 12 m ²) reliée entre elles par une ouverture dans la cloison	2 WC (homme et femme) de 1,95 m ² et 1,90 m ²	
1 cuisine (6.80 m ²)	1 rangement : 9,50 m ²	
1 salle de change (3.72 m ²)	2 chambres (13.15 m ²)	
1 WC (3.27 m ²)		

La micro-crèche de La Chevallerais, Pirouette Cacahuète est située proche du centre bourg et près des écoles. Il s'agit d'une maison de plain-pied avec un jardin. Sa capacité d'accueil est de 10 berceaux.





Au rez-de-chaussée		Extérieur
1 hall d'accueil (4.31 m ²)	2 chambres (17.74 et 9.72 m ²)	1 espace clos dont une terrasse couverte
1 bureau (6.9 m ²)	1 WC (2.56 m ²)	
2 salles d'activités (28 m ² et 9.7 m ²) séparées par une cloison amovible	1 salle de change (6.11 m ²)	
1 cuisine (5.07 m ²)	1 rangement : 1.17 m ²	
1 salle de pause		

La micro-crèche du Gâvre « La Ronde des Lutins » se situe à proximité de la bibliothèque et dans le centre bourg. Elle est de plain-pied. Sa capacité d'accueil est de 10 berceaux.



Au rez-de-chaussée		Extérieur
1 hall d'accueil (9.15 m ²)	2 chambres (12.40 et 11.30 m ²)	1 espace clos
1 bureau (7.6 m ²)	1 WC (5.70 m ²)	
2 salles d'activités (10.10 m ² et 10.10 m ²) séparées par une cloison	1 salle de change (8.30 m ²)	
1 cuisine (6.25 m ²)	1 rangement (3.41 m ²)	
1 salle de pose (6.50m ²)	Laverie ménage (5.45m ²)	

L'attribution des places en crèches

Pays de Blain Communauté organise une commission d'attribution des places en accueil collectif afin de répondre aux demandes d'inscription en crèches des familles du territoire. L'ensemble des demandes déposées est anonymisé puis étudié grâce à une grille de pondération déterminant l'ordre de passage en commission (grille en annexe).

Les critères de priorité de situation pour l'attribution d'une place sont :

- Famille monoparentale
- Interpellation des services partenaires (PMI, Sessad, Services sociaux...)
- Lieu d'habitation sur le territoire

D'autres critères favorisent également l'obtention d'un mode de garde collectif :

- Parent étudiant, en situation d'insertion ou bénéficiant de minima sociaux
- Présence parentale pour enfant malade ou handicapé

Les modalités financières et de suivi de l'activité

Les micro-crèches de Pays de Blain sont financées par la collectivité, avec une participation de la Caisse d'Allocations Familiales, du Conseil Départemental et les participations familiales.

La Caf participe au financement des micro-crèches par le biais de la PSU, Prestation de Service Unique. Cette prestation est une aide au fonctionnement versée directement par les Caf aux gestionnaires de structures d'accueil pour jeunes enfants (jusqu'à 5 ans inclus), à mesure de 66% du prix de revient des micro-crèches (Déduction faite des participations familiales).

La PMI délivre l'autorisation d'ouvrir l'établissement et définit l'agrément de la structure. Elle la délivre après validation des plans, de l'effectif et de la qualification de l'équipe accueillant les



enfants, des orientations pédagogiques mises en œuvre par l'EAJE et de l'aménagement des locaux.

La PMI a ensuite un rôle d'accompagnement et de contrôle des structures.

Les participations familiales sont calculées selon un taux d'effort défini par la CAF selon un barème revu à chaque début année. Le tarif horaire est calculé en fonction des ressources et de la composition de la famille.

La Communauté de communes fournit les couches et les repas, (à l'exception du lait en poudre), conformément aux conditions définies par la PSU.

En annexe : taux d'effort annuel

V - Adapter l'offre aux besoins actuels

Augmentation de l'offre d'accueil sur Bouvron et Le Gâvre pour suivre l'évolution démographique.

La loi ASAP du 7 décembre 2020 permet au micro-crèche de passer de 10 à 12 places d'accueil. Sur la commune de Bouvron, il semble tout à fait adapté de proposer 2 places supplémentaires pour de l'accueil régulier, dans la mesure où le nombre d'enfants de moins de 3 ans est plus important que sur La Chevallerai et Le Gâvre.

Sur la micro-crèche du Gâvre, l'opportunité d'ouvrir 1 place d'accueil supplémentaire pour de l'accueil régulier répondrait à un besoin réel. En effet, les données démographiques annoncent une augmentation du nombre d'enfants de 0-3 ans sur la commune, ainsi qu'un développement de l'habitat propice à l'installation de nouvelles familles. De plus, la commission d'attribution des places d'avril 2022 (CR en annexe) a laissé un grand nombre de familles sans solutions d'accueil (20 familles ont demandé un accueil, seulement 4 ont reçu une proposition).

Du fait de la taille des chambres, seule la création d'un berceau supplémentaire est possible.

La création de ces 2 places d'accueil supplémentaires sur les micro-crèches de Bouvron et d'une place à Le Gâvre proposerait donc à la population de trouver une réponse au besoin de mode de garde à travers un service de proximité.



Actions	Indicateurs	Moyens	Contexte, stratégie	Partenaires	Echéances
Augmenter la capacité d'accueil de la MC de Bouvron de 10 à 12 places	Augmentation du nombre de 0 -3 ans sur Bouvron (+7,3%) Bcp de familles sans proposition après commission attribution 2022 Opportunité Bonus Territoire (cf diapo suivante)	Bonus territoire Solliciter la PMI pour l'agrément, achat de peu de matériel Réflexion sur le temps de travail des agents des MC Fin de l'accueil d'urgence sur cette structure : orientation vers Blain et La Chevallerais	Charte d'accueil du Jeune enfant CTG	CAF PMI	Premier trimestre 2023
Augmenter la capacité d'accueil de la MC de Le Gâvre de 10 à 11 places	Evolution démographique du Gâvre +1,4% A Blain : 30 berceaux pour 311 enfants de moins de 3 ans. Bcp de familles sans proposition après commission attribution 2022 Opportunité Bonus Territoire (cf diapo suivante) Capacité maximum d'accueil du fait de la taille des chambres	Bonus territoire Solliciter la PMI pour l'agrément, achat de peu de matériel Réflexion sur le temps de travail des agents des MC Fin de l'accueil d'urgence sur cette structure : orientation vers Blain et La Chevallerais	Charte d'accueil du jeune enfant CTG	CAF PMI	Premier trimestre 2023
Développer des solutions de garde en horaires atypiques	Retour GPECT	Repérer les assistants maternels et les solutions de garde à domicile Crèche inter entreprises ? Modification des horaires d'ouverture des MC ?	Charte d'accueil du jeune enfant GPECT CTG		



Nécessité de développer les solutions de garde en horaires atypiques en accueil collectif ou individuel

Une étude de besoin devra être réalisée pour quantifier les familles qui auraient besoin d'un accueil en horaires atypiques. Ce travail se fera en lien avec la MEEF, qui conduit la GPECT pour Pays de Blain Communauté. Cela permettra d'adapter les réponses en fonction de la demande réelle.

Plusieurs propositions pourront alors être étudiées :

- Proposer une modification des horaires d'accueil des micro-crèches (vers de l'atypique ex : 5h - 22h) ?
- Repérer les assistants maternels proposant de l'accueil en horaire décalés et leur permettre de faire connaître les particularités (accompagnement du RPE sur monenfant.fr),
- Accompagner les entreprises vers le développement d'une crèche inter-entreprises dont les modalités d'accueil correspondront avec les besoins de leurs salariés.



Diversification et adaptation du service public rendu à la population en termes d'accueil grâce à la création d'une place d'accueil occasionnel sur la micro-crèche de La Chevallerais

La loi ASAP du 7 décembre 2020 permet aux micro-crèches de passer de 10 à 12 places d'accueil.

Afin de favoriser la recherche d'emploi, l'insertion et la formation professionnelle, le développement de l'accueil occasionnel sera une piste à étudier. En effet, proposer des solutions d'accueil des jeunes enfants pour les femmes en demande d'insertion est un réel levier favorable au retour à l'emploi, ou à la formation.

Sur la micro-crèche de La Chevallerais, le besoin d'accueil régulier est moins manifeste que sur Bouvron ou Le Gâvre. Les données démographiques annoncent plutôt une baisse du nombre d'enfants de moins de 3 ans.

Suite à la commission d'attribution des places d'avril 2022, l'ensemble des familles préinscrites sur la micro-crèche de La Chevallerais ont eu une proposition d'accueil. A ce jour, il n'y a pas de liste d'attente pour cette micro-crèche. Des familles ayant formulé une demande sur la micro-crèche du Gâvre ont pu bénéficier d'un accueil à La Chevallerais.

La création de 2 places d'accueil régulier ne répond pas à un besoin de la population à ce jour. Néanmoins, l'opportunité de proposer 1 place d'accueil supplémentaire sur La Chevallerais pourrait être l'occasion de développer la proposition en accueil occasionnel.

Cela permettrait de varier notre offre d'accueil notamment en faveur de familles engagées dans des démarches professionnelles et de favoriser leur retour à l'emploi. Une convention pourra être signée avec Pôle Emploi pour valoriser cet accueil spécifique et proposer ce service aux familles qui en auraient besoin pour faire avancer leurs démarches.

Cela permettrait également de proposer un accompagnement à la parentalité pour des familles en recherche d'un lieu d'accueil ponctuel, favoriser le lien social pour le parent et l'enfant, et soutenir des parents actifs non occupés comme l'encourage l'ordonnance du 19 mai 2021 relative aux services aux familles – art L.214-7.1).

Pour finir, ce projet pourrait s'étendre aux familles dont un membre est en situation de handicap :

- offrir un lieu d'accueil ponctuel pour la socialisation d'enfants en situation de handicap avant l'entrée à l'école, en lien avec le SESSAD autour d'un projet individuel travaillé en amont (+ convention ?),
- offrir un lieu d'accueil occasionnel pour les fratries d'enfants en situation de handicap, lorsque le parent accompagne les soins et a besoin d'un mode de garde pour un second enfant de moins de 3 ans.

Au-delà de ces accueils spécifiques, l'accueil occasionnel s'adresse à toutes familles ayant un besoin d'accueil ponctuel, et s'inscrit pleinement dans le soutien à la parentalité, sujet dont l'importance a été soulignée dans la CTG.



Maintien de l'offre d'accueil d'urgence sur un format plus restreint et plus adapté à la demande réelle.

L'augmentation de la capacité d'accueil sur les micro-crèches de Bouvron et du Gâvre répondra à un besoin réel d'accueil pérenne jusqu'à l'entrée à l'école des enfants.

Cependant, afin de maintenir un accueil de qualité dans les micro-crèches, et de permettre aux professionnels de travailler dans de bonnes conditions en faveur de l'accompagnement de chaque individu, l'accueil d'urgence à Bouvron et Le Gâvre ne serait plus possible. En 2021, 16 enfants ont été accueillis au titre de l'accueil d'urgence sur les 3 micro-crèches.

Ainsi, il semble important qu'une offre d'accueil d'urgence soit maintenue. Elle pourrait être centralisée sur la micro-crèche de La Chevallerai, mais également développée sur le multi-accueil Pomme de Reinet (3 accueils en 2021). L'accueil d'urgence pourra également être étudié sur le RPE pour que les assistants maternels puissent également proposer ce service.

Actions	Indicateurs	Moyens	Contexte, stratégie	Partenaires	Echéances
Créer une place d'accueil occasionnel sur la MC de La Chevallerai Maintien d'une place d'accueil d'urgence	Manque d'un lieu d'accueil permettant les démarches ponctuelles de retour à l'emploi, ou l'accès à la formation	Bonus territoire du fait de la création de place Solliciter la PMI pour l'agrément, achat de peu de matériel Réflexion sur le temps de travail des agents des MC Convention partenariale avec les acteurs de l'emploi afin qu'ils connaissent et valorise cette proposition,	Loi ASAP Charte d'accueil du Jeune enfant Stratégie Nationale de soutien à la parentalité Stratégie Nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté CTG	CAF PMI Pôle Emploi Mission Locale	Premier trimestre 2023
	Manque d'un lieu ressource pour les familles dont un membre est en situation de handicap Volonté de créer un lieu d'accueil des jeunes enfants pour que le parent accompagne un autre membre du foyer dans des lieux de soins	Bonus territoire du fait de la création de place (cf diapo suivante) Solliciter la PMI pour l'agrément, achat de peu de matériel Réflexion sur le temps de travail des agents des MC Convention partenariale avec les acteurs du handicap afin qu'ils connaissent et valorise cette proposition	Charte d'accueil du jeune enfant Stratégie Nationale de soutien à la parentalité Loi ASAP CTG	CAF PMI SESSAD IME CHS	Premier trimestre 2023
	Volonté de permettre aux enfants en situation de handicap d'évoluer dans un milieu collectif ordinaire de manière ponctuelle Permettre aux parents de trouver un lieu ressource et sans vocation de soin pour confier leur enfant	Bonus territoire du fait de la création de place Solliciter la PMI pour l'agrément, achat de peu de matériel Réflexion sur le temps de travail des agents des MC	Charte d'accueil du jeune enfant Stratégie Nationale de soutien à la parentalité GPECT CTG	CAF PMI SESSAD IME	
	Nécessité de créer une place d'accueil pour permettre à tout parent de confier son enfant dans un lieu d'accueil bienveillant Proposer un relai pour les parents, en situation de travail ou non.	Bonus territoire du fait de la création de place Solliciter la PMI pour l'agrément, achat de peu de matériel Réflexion sur le temps de travail des agents des MC	Charte d'accueil du jeune enfant GPECT CTG		

VI - Le soutien de la fonction parentale



Proposer des soirées thématiques pour les parents

L'observation, l'écoute des professionnels des micro-crèches envers les parents permet de mettre en évidence certaines de leurs préoccupations. Le travail en lien avec les différents partenaires du territoire qui accueillent le public, notamment les familles et les jeunes enfants (médiathèques, centre sociaux culturels, centre aquatique ...) permet aussi de faire émerger des centres d'intérêts et de questionnements communs.

Ainsi, l'écoute des familles, par différents biais permet de faire des propositions de soirées thématiques adaptées aux besoins exprimés par les familles et les partenaires. Chaque année, il sera donc proposé une réunion thématique ou une soirée conférence ponctuelle, ou dans le cadre de la programmation de la semaine de la petite enfance.

Accompagner le retour d'un LAEP sur le territoire

L'activité du LAEP « La bulle d'air » a cessé au début de l'année 2022. Pays de Blain Communauté regroupe 1961 familles réparties sur les 4 communes qui le composent. Ainsi la présence d'un LAEP, lieu d'accueil ressource pour les familles, anonyme et gratuit leur permettant d'échanger avec des professionnels et de rencontrer d'autres familles était une réelle nécessité.

En juin 2022, l'association « Le café des p'tites graines », implanté à St Omer de Blain a développé un projet de Café des parents dans un premier temps, puis un LAEP. Cette association à travers le projet de LAEP est subventionné par Pays de Blain Communauté. Le LAEP ouvrira ses portes à l'automne 2023.

Proposer des ateliers parents/enfants/professionnels au sein des micro-crèches

Les portes des micro-crèches s'ouvrent aux parents afin que ces derniers participent au quotidien de la structure par le biais d'animations, ou d'ateliers parents / enfants / professionnels. Cela favorise le lien de confiance mutuelle, et permet aux parents d'avoir une vision concrète du vécu de leur enfant à la crèche. Parents et professionnels peuvent ainsi mettre du sens à leur pratique éducative mutuelle, valoriser leur connaissance, leur vision de l'accompagnement du jeune enfant.

Proposer des ateliers parents/enfants sur le territoire, sur des thématiques variées

Un versant Petite Enfance sera proposé au cours des événements qui jalonnent l'année de Pays de Blain Communauté. Mai à vélo, la semaine nationale de réduction des déchets amèneront donc une vision Petite Enfance sur les sujets concernés.

Actions	Objectifs et enjeux	Moyens	Contexte, stratégie	Partenaires	Echéances
Proposer des soirées thématiques pour les parents	Accompagner le parent dans ses questionnements, ses préoccupations	Cibler les attentes des familles à travers des questionnaires Proposer une semaine Petite Enfance chaque année	CTG Stratégie Nationale de soutien parentalité	RPE PMI Multi-accueil CSC Tempo Médiathèque	Dès mars 2023
Accompagner le retour d'un LAEP sur le territoire	Offrir aux parents un lieu ressource et anonyme d'échanges et de rencontre autour des JE.	Suivre et promouvoir le développement du LAEP des p'tites graines	CTG Stratégie Nationale de soutien parentalité	Café des p'tites graines CAF	Année 2023 pour ouverture dernier trimestre 2023

VII – Tri sélectif et compostage

La pratique du tri sélectif est déjà en place sur les micro-crèches.

Le compostage commencé sur les structures, a été laissé en suspens du fait de problèmes logistiques (vol de matériel, composteurs disposés à des endroits peu pratiques d'accès ...). Le service Petite Enfance travaille avec le service de Prévention des déchets vers une proposition à la fois pratique et éducative. En effet, des bacs de compostage éducatifs vont être installés sur chaque structure. Cela permettra aux professionnelles de faire vivre cette démarche par la participation des enfants, l'observation du compost, et de pouvoir entamer un échange sur le sujet avec les familles.

VIII Mener des actions éco-responsables dans les micro-crèches

Potager

En lien avec le compostage, les micro-crèche vont tendre à s'orienter vers l'extérieur : le compost pourra venir nourrir la terre d'un futur potager. Ce projet est en cours de réflexion, notamment dans le dialogue avec la PMI pour connaître le champ des possibles et les recommandations règlementaires.

Explorer la nature



La nature, et l'environnement des micro-crèches sera un terrain de jeux et d'exploration pour les enfants, les jardins seront aménagés de supports de découverte simples et de mise à disposition de matériaux naturels : écorces, bacs à terre, etc ... pour manipuler, expérimenter, observer, imaginer.

La micro-crèche du Gâvre dispose à ses portes d'un merveilleux terrain de jeu : la forêt du Gâvre !

Se former

Des formations seront proposées aux professionnelles pour les sensibiliser sur les sujets éco-responsables, et les possibilités que cela offre dans le quotidien avec les enfants (journées sans jouets, mieux choisir les jouets achetés aux enfants (cf coefficient de jouabilité élevé), donner une seconde vie aux objets par le détournement vers une activité).

Partager les savoir-faire

Des ateliers seront proposés aux professionnelles mais également aux parents pour créer par eux même des petites choses du quotidien : liniment, pâte à modeler, peinture... Lors de la Semaine Petite Enfance 2023, un atelier éco-responsable sera proposé. Il impliquera plusieurs acteurs et partenaires du territoire, ces ateliers pourront ensuite être repris ponctuellement pour diversifier les propositions toucher le public le plus large possible.

Sensibiliser les familles

Nous allons approfondir et continuer de communiquer et valoriser le tri sur les micro-crèches, mettre en évidence la participation et l'implication des enfants dans les gestes du quotidien. Les petits gestes de la crèche pourront être repris à la maison.

De plus, les équipes proposeront des affichages, et des panneaux photos sur les sujets écologiques. Des bibliographies seront élaborées avec les bibliothèques sur le sujet avec des ouvrages pour petits et grands.

Partager les savoirs

Nous pourrions proposer aux parents, grands-parents, séniors du territoire de venir à la MC pour faire jardinage et découvertes ensemble, les services espaces verts des communes seront sollicités pour récupérer les plantations qui seront enlevées pour les implanter dans le jardin des crèches, en toute sécurité grâce aux connaissances horticoles de nos collègues (et ainsi éviter les plantes présentant un danger).

Donner une seconde vie aux déchets par le détournement

Un carton peut devenir une cabane, des briques de lait assemblées peuvent devenir un igloo : le détournement des déchets, mêlés à la créativité des équipes permettra l'émergence de projets ludiques et écoresponsables.



Actions	Objectifs et enjeux	Moyens	Contexte, stratégie	Partenaires	Echéances
Création d'un potager sur chaque MC	Manipuler la terre Utiliser le compost Faire pousser et manger sa production, observer l'évolution Découvrir les outils	Carré potager, carré de manipulation de terre	Projet de territoire CTG	PMI Médiathèque Tempo ? Club des sages ? EHPAD Elise Espaces verts des communes (récup)	2023
Explorer la nature	Observer, expérimenter, jouer avec les éléments de la nature Permettre aux enfants de développer rêverie et imaginaire	Carré manipulation de la terre Bricolages nature Sorties jardin ou extérieur MC Explorer la forêt.		Maison de la forêt, ONF Services espaces verts Conseil des sages – EHPAD	2023
Sensibiliser les familles dans le quotidien	Communiquer et valoriser le tri sur la MC et l'implication des enfants Encourager la reproduction des écocistes à la maison	Affichage, panneaux photos Fiches d'activités avec du matériel de récup'		Médiathèque, tiers lieu, Café des parents, Tempo	2023
Partager les savoirs faire	Proposer aux parents, grands parents, seniors du territoire de venir à la MC pour faire jardinage et découvertes ensemble	Acquisition de matériel de jardinage 1 ^{er} âge	CTG Stratégie Nationale d'accueil du jeune enfant	Services espaces verts	
Donner une seconde vie par le détournement des déchets	Mettre en valeur les créations de recyclage, proposer des journées sans jouets mais avec du matériel de récup uniquement	Inviter les parents à apporter du matériel de récup' pour proposer des activités avec les enfants.	CTG Stratégie Nationale d'accueil du jeune enfant	PMI	



IX Inscrire l'action éco-responsable des micro-crèches dans la globalité du territoire

Les mobilités douces

Les déplacements vertueux seront encouragés par la mise en évidence des pistes cyclables qui passent à proximité des crèches, et par la mise en place de parkings à vélos aux abords des structures.

Implication dans la semaine européenne de réduction des déchets

Chaque année, en novembre, Pays de Blain Communauté s'investit dans la semaine européenne de réduction des déchets. Lors de la prochaine édition, la Petite Enfance participera à l'évènement avec des propositions en direction des familles de tout-petits.

Renforcer le lien avec la forêt

Poumon vert du territoire, la forêt du Gâvre est un terrain de jeu et de découvertes immense pour les tout-petits. Le service Petite Enfance va solliciter la maison de la forêt ainsi que l'ONF pour créer un lien partenariat pour ensemble offrir aux enfants des moments d'exploration dans la forêt.



Sensibiliser les familles lors des différents événements

Les différents événements qui jalonnent ponctuent l'année (pique-nique de juin, fête de Noël, réunion et café des parents) auront pour objectif le zéro déchet

Créer du lien avec la recyclerie pour donner une seconde vie au matériel Petite

Enfance

Les structures d'accueil peuvent se doter de matériel de seconde main, comme l'indique l'arrêté du 31 août 2021, à condition que les objets proposés aux enfants présentent la norme française, et qu'ils ne présentent pas de risques. Aussi, les micro-crèches vont se mettre en lien avec la recyclerie afin de se procurer du matériel Petite Enfance d'occasion (jouets et puériculture).

X Changer le quotidien par des gestes simples

Repenser l'achat de jouets

Les achats seront raisonnés et optimisés. Ainsi, le principe d'échange de jouets et matériel qui existe déjà sur les micro-crèches sera étendu au RPE et au multi-accueil Pomme de Reinette. Cela permettra d'éviter de multiplier les commandes, les jouets acquis seront vraiment utilisés, et passeront peu de temps en latence dans les placards de rangement.

Produits d'entretien

La vigilance sera maintenue dans l'achat des produits d'entretien, les produits éco label seront privilégiés

De plus, la collectivité travaille actuellement sur le projet d'achat de nettoyeurs vapeur-ozonée-iodée.

Fournisseur de repas

Proposer une alimentation saine avec une entreprise soucieuse de la réduction de son empreinte carbone.

Couches

Une étude va être réalisée afin d'aller vers des couches plus saines et avec un impact le moins important possible sur l'environnement.

Le choix de l'usage des couches lavables par les familles sera respecté dans la mesure où elles se chargent du lavage des couches souillées.



PROJET D'ACCUEIL

I – L'équipe de professionnels des micro-crèches

L'équipe de direction

La direction des micro-crèches est assurée par une éducatrice de jeunes enfants à hauteur de 70% de son temps de travail. Cette même EJE travaille en tant qu'animatrice au sein du RPE. Deux auxiliaires de puéricultrice travaillent chacune à 20% de leur temps de travail en tant qu'adjointes à la direction. Elles sont auprès du groupe d'enfants à hauteur de 80% de leur temps de travail.

La continuité de la fonction de direction est assurée par les adjointes, et par la responsable du Pôle Petite Enfance, EJE de formation.

L'équipe éducative

L'équipe qui accueille les enfants est constituée de professionnel(le)s diplômé(e)s conformément décret n°2010-613 du 07 juin 2010 relatif aux établissements et services d'accueil des enfants de moins de six ans.

Ainsi, le quotidien des enfants est animé par une équipe de 4 professionnelles sur chaque structure : 3 CAP Petite Enfance, et une auxiliaire de puériculture. La directrice, dans ses missions d'EJE, se rend chaque semaine sur chacune des structures.

L'équipe veille à la mise en application du projet pédagogique sur la structure dans un souci de dynamisme et de stabilité pour les enfants et les familles accueillies. L'équipe est garante de la mise en œuvre des protocoles d'hygiène et de sécurité.

Lors des absences des professionnelles (maladie, congés ou formation), leur remplacement est assuré par des professionnelles diplômées à minima du CAP petite enfance.

Le Référent Santé et de l'Accueil Inclusif

Il est chargé d'informer, sensibiliser et conseiller la direction et l'équipe en matière de santé du jeune enfant et d'inclusion des enfants en situation de handicap ou atteints de maladies chroniques, afin de fournir à ces derniers un accueil individualisé et un accompagnement spécifique.

Ce référent aide à mettre en œuvre les mesures nécessaires à la bonne adaptation, au bien-être, au bon développement des enfants et au respect de leurs besoins. Il contribue également au repérage de ceux en danger et accompagne l'équipe dans le projet d'accueil individualisé élaboré par le médecin traitant en accord avec la famille. Il doit aussi assurer des actions d'éducation et de promotion de la santé auprès des professionnels, portant par exemple sur la nutrition, les activités physiques, le sommeil, l'exposition aux écrans et la santé environnementale.



II –Les réunions et formations

Les réunions hebdomadaires

Chaque jeudi, l'équipe de chaque micro-crèche se réunit autour de sujet de fonctionnement. Ces réunions sont animées par l'auxiliaire de puériculture, ou la directrice (selon un planning tournant sur les 3 structures). Ces réunions ont lieu le midi, sur le temps de sieste des enfants.

Les réunions bimensuelles

Tous les 2 mois, la directrice anime une réunion en soirée, en dehors de la présence des enfants sur chaque micro-crèche. Ces instances ont pour objectif de travailler le lien entre les principes pédagogiques défendus par les MC et la réalité de la pratique quotidienne. D'autres sujets peuvent être traités, tels que la communication d'équipe, la proposition de nouveaux projets, la place des parents au sein des micro-crèches...

L'analyse de la pratique professionnelle

L'équipe éducative participe de manière bimensuelle a des réunions d'analyse de la pratique professionnelle. Ces séances de réflexion autour de situations tirées du quotidien et permettant de questionner sa pratique auprès des enfants est animée par une psychomotricienne.

Les réunions pédagogiques

Le vendredi à la veille des vacances scolaires de février, d'avril et d'octobre, les micro-crèches ferment leurs portes à 13h afin que les agents des 3 micro-crèches puissent se réunir et travailler de manière conjointe différents projets. Cela peut être des sujets pédagogiques (harmonisation des pratiques), des projets communs pour les 3 structures (ex : organisation d'une fête de Noël conjointe) ou encore des sujets concernant l'organisation globale du service (ex : révision des plannings...).

Les groupes de travail

Le projet pédagogique est questionné régulièrement. Chaque thème est choisi par les équipes elles-mêmes, selon les problématiques rencontrées ou ce à quoi aspirent les familles à travers leurs questionnements. Le thème défini est ensuite réfléchi en groupe de travail animé par la directrice (EJE). Sur chaque MC, l'équipe choisit une collègue qui participera aux réunions du groupe sur la base du volontariat. Le but est que chacune puisse à un moment donné représenter son équipe : chacune participera à un groupe à tour de rôle. L'agent qui représente son équipe est chargé de porter le discours de ses collègues au sein du groupe et de restituer ensemble l'avancée du travail au sein sa structure de travail.

Les formations



Chaque agent bénéficie d'un droit individuel à la formation. Il représente 20 heures de formation par année, ce droit est cumulable sur six années, avec un plafond maximal de 120 heures de formation. Les professionnels formulent leurs choix en fonction des objectifs d'évaluation annuelle ou dans le cadre de la mise en œuvre d'un projet.

Chaque année, au retour des vacances d'août, les agents des 3 micro-crèches sont réunis pour participer à une formation collective dont le sujet répond aux questionnements et préoccupations des agents (portage psychique, éducation positive...), mais également aux exigences des normes en vigueur (HACCP, Premiers secours...)

La journée de cohésion

Depuis 2021, les agents des micro-crèches participent à une journée de cohésion fin août. L'objectif est de reprendre le travail à la suite des vacances estivales par un moment favorisant le dialogue et la bonne entente entre les professionnelles. Les micro-crèches sont éloignées géographiquement et les occasions d'être toutes ensemble sont assez rares, cette journée permet de cultiver l'esprit d'équipe au sein du service.

III- Les prestations d'accueil proposées

L'accueil régulier

L'accueil régulier est formalisé par un contrat établi entre les parents et la directrice des micro-crèches déterminant les heures et les jours d'accueil sur une année civile. L'accueil est régulier. Chaque semaine, l'enfant est accueilli sur des jours définis. Le contrat peut compter entre 1 et 5 jours par semaine.

L'accueil occasionnel

L'accueil occasionnel est proposé pour répondre aux besoins ponctuels des familles, selon les disponibilités des structures (horaires, places disponibles, durée...). Le contrat est établi pour une durée d'un an, ou jusqu'à la scolarisation de l'enfant, les familles réservent leur besoin d'accueil. L'enfant sera accueilli selon la disponibilité dans la micro-crèche sur le jour demandé. Sur le micro-crèche de la Chevallerai, l'accueil occasionnel fera l'objet d'une place dédiée. Elle sera prioritairement proposée aux familles dont un enfant est en situation de handicap (que cela soit l'enfant accueilli ou sa fratrie) ou à une famille en situation de réinsertion ou formation professionnelle.

Pour le bien-être de l'enfant, l'accueil ne peut être inférieur à une demi-journée.

L'accueil d'urgence



Une place est dédiée dans chaque structure à cet accueil d'urgence en plus des 10 places d'accueil habituelles.

L'accueil d'urgence concerne une situation de dépannage de courte durée sur présentation d'un justificatif qui permet de répondre à un besoin d'accueil d'enfant à titre temporaire et immédiate

IV- L'accueil des enfants en situation de handicap ou malades chroniques

La micro-crèche peut accueillir un enfant en situation de handicap ou malade chronique ou nécessitant des soins particuliers, à condition que son accompagnement soit compatible avec la vie en collectivité. Cet accueil nécessite parfois la mise en place d'un PAI (Protocole d'Accueil Individualisé) établi par le médecin, en concertation avec les parents, la directrice de la micro-crèche et le référent santé.

L'accueil est possible jusqu'aux 6 ans de l'enfant. Il est néanmoins indispensable que l'accueil garde tout son sens, et que l'accueil de l'enfant au-delà de ses 4 ans présente pour lui un intérêt, une opportunité d'épanouissement et de progression.

La pondération établie pour le passage en commission d'attribution des places favorise l'accueil des enfants en situation de handicap au sein des micro-crèches.

Le lien partenarial avec les structures de soins ou d'accompagnement de l'enfant est recherché. Les micro-crèches entretiennent un lien privilégié avec le SESSAD, grâce aux nombreux échanges avec l'EJE et ses déplacements sur sites pour partager un regard croisé sur le vécu de l'enfant à la crèche.

Lorsque l'enfant approche de la scolarisation, les professionnelles se rendent à la réunion de pré-rentrée au sein de l'école afin de préparer cet événement important.

Il est possible de proposer un accueil en crèche en complément du temps de scolarisation si l'enfant ne peut être accueilli à l'école tous les jours. L'équipe de crèche reste en lien avec l'école pour partager leur regard sur l'enfant lors des réunions de synthèse.

Les professionnelles sont également amenées à faire des retours d'observations à la demande de certains spécialistes ne pouvant se déplacer sur sites, et souhaitant avoir un regard sur la façon dont l'enfant s'intègre dans un petit groupe.

Le projet prioritaire de la CTG est la création de liens entre les structures d'accueil et les micro-crèches. Au-delà du travail en commun qui s'articule autour des enfants accueillis, il s'agira de mieux se connaître, de développer des projets communs pour rendre plus accessibles les micro-crèches pour des enfants qui auraient des besoins identifiés, mais aussi que les professionnelles des structures puissent trouver de la ressource face à des situations d'enfants qui questionnent.



PROJET EDUCATIF

Issu du projet social, le projet éducatif détermine le cadre de référence des objectifs éducatifs poursuivis sur les 3 micro-crèches du Pays de Blain. Il donne une orientation pour la déclinaison des moyens concrets qui seront mis en place sur les structures à travers le projet pédagogique.

I – Les Objectifs éducatifs

Proposer un accueil qui réponde aux besoins des familles et des enfants

Par l'écoute, l'observation et la disponibilité proposées à chaque famille et chaque enfant, les professionnels des micro-crèches ont pour objectifs la sérénité des parents et l'épanouissement de leurs enfants.

Le besoin des familles



- Confier leur enfant dans un lieu adapté et aménagé avec soin pour un accueil quotidien de qualité,
- Permettre à leur enfant d'évoluer dans un petit groupe avec des professionnelles qualifiées, rassurantes et à leur écoute,
- Obtenir des réponses à leurs questionnements dans les échanges quotidiens, et à travers des évènements plus ponctuels : soirées thématiques.

Le besoin des enfants



- Répondre à leurs besoins de sécurité physique et affective ainsi qu'à leurs besoins physiologiques,
- Leur permettre d'être un individu au sein d'un petit groupe de 12 enfants grâce à un accueil individualisé,
- Accompagner l'émergence de l'identité individuelle de chacun avec une proposition d'accueil commune pour les filles, et les garçons,
- Mettre en place un environnement capable d'accueillir les émotions de chaque enfant et de favoriser leur épanouissement,
- Leur proposer un accueil sécurisant, bienveillant, stimulant et adapté à leur évolution spécifique quels que soit leur âge ou leur singularité (handicap ou maladie chronique).

Favoriser l'estime de soi des enfants et des familles

- Proposer un aménagement de l'espace permettant aux enfants d'expérimenter la motricité libre et d'évoluer dans un environnement valorisant,



iouvron - La Chevallerais - Le Gâvre

Pays de Blain Communauté
1, avenue de la Gare - BP 29 - 44130 Blain

02 40 79 09 92
accueil@paysdeblain.fr
www.pays-de-blain.com

page 31/37





- Adopter un discours valorisant auprès de l'enfant dans le quotidien, et mettant en évidence ses progrès et sa personnalité naissante dans le discours auprès des familles,
- Permettre aux parents de partager leurs principes éducatifs, en valorisant leur rôle de premier éducateur de leur enfant (lors des échanges journaliers, en permettant aux parents de passer un temps sur la crèche, en respectant leurs pratiques éducatives, et lorsque cela est possible en le reproduisant à la crèche),
- Laisser à l'initiative des parents les changements de leur enfant (continence (appelée communément acquisition de la propreté), diversification alimentaire),
- Mettre en place des événements permettant aux parents de se retrouver et de créer du lien (fêtes, animations, appui sur asso locales, semaine PE...),
- Permettre aux parents de participer à la vie de la crèche (sondages, animations, propositions d'activités, venues aux anniversaires),
- Placer le parent au cœur des échanges concernant son enfant (écoute active, Reformulation, Coéducation),
- Informer et faciliter l'accès aux associations et acteurs de la parentalité sur le territoire pour que chaque famille ait accès à une proposition d'accompagnement qui lui convienne (Ca Parents Cacahuète - LAEP - SESSAD ...).

Se découvrir et découvrir le monde



- Diversifier propositions sociales, culturelles artistiques, éco-responsables (partenariat, culture, nature, recyclage...),
- Exploiter les espaces extérieurs pour favoriser la sensibilisation des enfants à la nature, la biodiversité et leur préservation par des gestes du quotidien (recyclage, réutilisation de matériel, compostage). Solliciter la participation des familles sur des projets éco-durables,
- Proposer et adapter les propositions éducatives pour permettre aux enfants d'expérimenter, de tâtonner sans être mis en échec mais en situation d'exploration,
- Favoriser l'expression des enfants à travers la culture et l'artistique (lecture, peinture, chant...),
- Proposer des temps passerelles en école maternelle pour préparer la rentrée scolaire des plus grands de la crèche.

II - La place des familles

Dans le quotidien



- Permettre à chaque parent d'investir chaque jour le lieu d'accueil de leur enfant avec sérénité par un accueil personnalisé,
- Offrir à chaque famille un temps d'échange adapté autour de leur enfant, sur la journée passée à la crèche.



Grâce à des évènements festifs

- Mettre en place des moments conviviaux, en dehors du temps d'accueil des enfants. Cela permet de créer du lien entre les familles et de prendre le temps de renforcer le lien de confiance entre parents et professionnels.

Trois moments festifs principaux ont lieu chaque année :

- > **Fête de juin** : organisation d'un grand pique-nique réunissant l'ensemble des familles et des professionnelles des 3 micro-crèches.
- > **Fête de Noël** : organisation d'une fête proposant des chants de crèche, des ateliers pour toute la famille autour du thème de Noël. Les parents et professionnels des 3 structures se retrouvent pour cette occasion.
- > **Café des parents** : sur chaque structure, les parents et leurs enfants se retrouvent sur la crèche pour un moment convivial organisé par les professionnels.

Les cafés des parents peuvent être une occasion pour les familles dont les enfants viennent d'entrer à l'école de venir partager leur expérience de crèche puis de rentrée scolaire avec les familles qui fréquentent la crèche.

La réunion de rentrée

Cette réunion permet à l'équipe de présenter le fonctionnement de la crèche aux parents, d'aborder des sujets de préoccupation des parents (alimentation, écrans etc...) mais aussi de présenter aux parents les projets qui égraineront l'année à venir.

III - L'éveil à la culture et l'intergénérationnel

Diversifier les propositions culturelles, interculturelles et artistiques

Inviter les familles à partager leur culture

Nous poursuivrons le travail amorcé avec les familles pour leur proposer de partager leur culture, qu'elle soit artistique, ou liée à leurs origines, et leurs talents.

Renforcer le lien avec les médiathèques

Le partenariat avec les bibliothèques, médiathèques et tiers lieux du territoire reprennent. Des bibliographies sur de multiples thèmes sont en cours de préparation pour les parents, et pour les enfants.

Créer du lien avec les écoles de musique

Les écoles de musique de Blain et de Bouvron sont de futurs partenaires indispensables dans le partage culturel sur le territoire. Ce lien permettrait aux enfants de découvrir, manipuler et entendre le son de « vrais instruments ».



S'ouvrir au monde par les des intervenants extérieurs

De nombreux artistes proposent des ateliers de découvertes et de petits spectacles pour les moins de 3 ans : musique, danse, peinture, sculpture, créations diverses. La culture et l'art s'inviteront sous de multiples formes dans les locaux des micro-crèches.

Renforcer les liens intergénérationnels

Mettre en place des ateliers de lecture intergénérationnels

Cette action pourra voir le jour par le biais des bibliothèques et médiathèques, qui ont déjà amorcé le projet. Les micro-crèches pourront participer à ce projet, et également permettre à des bénévoles de proposer de la lecture aux tout-petits, dans les locaux de la crèche.

Lien EHPAD

Le lien de partenariat qui avait été investi en 2018 avec l'EHPAD de Bouvron a été interrompu du fait de la crise sanitaire. Les échanges vont reprendre courant 2023. De plus, les structures de La Chevallerais et Le Gâvre pourront investir le lien avec l'EHPAD de Blain.

Jardinage

Les résidents des EHPAD qui en ont la capacité ainsi que des seniors bénévoles du territoire pourront venir au sein des crèches pour proposer du jardinage avec les enfants et les équipes, profiter de bien faits du compost sur la terre et participer à l'évolution du potager.

IV Favoriser l'égalité filles / garçons

Positionnement des professionnels

Les professionnelles des micro-crèches sont investies dans le travail et la mise en œuvre d'action du quotidien favorisant l'égalité filles/garçons.

Ainsi les équipes questionnent régulièrement leurs pratiques, leur positionnement et les réponses apportées à chaque enfant au cours des séances d'analyse de la pratique professionnelle, mais également lors des réunions bimensuelles, ou lors de retour de formation sur le sujet.

Les professionnelles sont attentives aux mots qu'elles utilisent auprès des enfants, dans ce souci d'avoir une attitude non genrée et de valoriser chaque enfant, indépendamment de son genre.

Ainsi, le discours des professionnels est réfléchi afin que tous les enfants, filles ou garçons puissent être observés à travers leurs traits de personnalité et de leurs compétences, telles que la force, l'introversité, la motricité exacerbée, la sensibilité, l'assurance, la rêverie ... Chaque



enfant, fille ou garçon est accompagné lors de l'expression de ses émotions : fierté, peur, colère, joie, peine avec les mêmes mots et les mêmes gestes.

Les professionnelles qui accompagnent le quotidien des enfants sont responsables de la nature sexuée ou non d'un jouet. Une robe rose en tulle avec des fleurs est une proposition genrée uniquement si l'attribue à une fille. Ce genre de jouet est nécessaire en crèche pour que chaque enfant puisse l'investir à sa façon. L'accompagnement non genré des professionnelles permet à chaque enfant une expérimentation qui lui est propre.

Lors des tâches de la vie quotidienne de la crèche, chaque enfant, fille ou garçon est invité à ranger, à jouer le rôle de chef(fe) de table, ou à vider le bio-seau au compost par exemple.

Aménagement de l'espace et choix du matériel

L'aménagement de l'espace doit permettre à chaque enfant, fille ou garçon, d'explorer son environnement, de faire des expérimentations motrices, de développer sa créativité et de s'identifier aux adultes, hommes ou femmes qui l'entourent.

Chaque enfant doit pouvoir exprimer ses émotions au sein de la structure, et se sentir entendu par les professionnels qui l'accompagne.

Les propositions d'activités et l'évolution du matériel qui est à disposition sont choisis en fonction de l'âge et des demandes des enfants présents dans le groupe, qu'ils soient filles ou garçons.

Le matériel de puériculture, le linge utilisé pour les enfants est de couleur neutre (jaune ou vert).

Un soin particulier est attaché au choix des livres. Ainsi, les titres : « Mon papa » « Ma maman » , « Au lit Petit monstre » sont très appréciés. D'autres livres, qui possèdent des clichés de genre dans le récit ou dans les illustrations ne sont pas évincés. Les professionnelles peuvent adapter l'histoire, ou évoquer un ou une héroïne afin que l'histoire ne soit plus genrée.

Transmissions, communication avec les familles

Les professionnelles sont attentives aux mots qu'elles utilisent auprès des enfants, dans ce souci d'avoir une attitude non genrée. Ainsi, ce discours a également tout son sens en présence de parents, les équipes sont donc vigilantes, afin de ne pas lancer un compliment uniquement aux petites filles pour leur tenue, ou leur coiffure ; et prennent soin de féliciter aussi bientôt les garçons que les filles pour leur force.

Toutes les compétences et les centres d'intérêts des enfants sont valorisés auprès des parents, quels que soient l'éventuelle valeur stéréotypée qui peut y être rattachée. L'équipe communique aisément sur ce sujet avec les parents qui pourraient se poser des questions identitaires. Le bien-être de l'enfant, sa curiosité naturelle doit pouvoir se nourrir de toutes les propositions. Être



un garçon, ou une fille n'est pas défini pas les activités ou les centres d'intérêts explorés au cours de la journée. C'est grâce à une expérimentation libre et variée que l'enfant va explorer sa personnalité, sa singularité et devenir un être équilibré.

VII – Vers la scolarisation

Mise en place d'actions « passerelle »

Afin de permettre aux enfants accueillis à la micro-crèche (et leurs parents) de vivre une transition facilitée vers l'école, les équipes des micro-crèches entretiennent le lien avec les écoles maternelles de chaque commune. En effet, cela permet la mise en place de passerelles, au cours desquelles les enfants peuvent vivre une matinée d'immersion au sein de l'école, accompagnés des agents des crèches. Cette action s'inscrit dans la continuité du dialogue avec les familles.

Un projet de Café des Parents au sein des micro-crèches est en cours de préparation. Ce temps convivial réunira les professionnelles de chaque crèche au cours du mois d'octobre, ainsi que les parents qui fréquentent la crèche et les familles l'ayant quitté récemment pour l'aventure scolaire. Cela permettra de valoriser les « grands » qui seront alors des élèves, et de rassurer, démystifier l'évènement de la première rentrée qui approchent pour certains parents, et qui est du vécu récent pour les autres.

Accompagner la scolarité des enfants en situation de handicap

Les équipes des micro-crèches et leurs familles vers la scolarisation et encours de scolarité. En effet, les équipes se rendent disponibles pour participer aux réunions de suivi de scolarité en approche de la rentrée scolaire fin de partager leurs observations quant à l'évolution de l'enfant, notamment au sein d'un petit groupe.

Lorsque l'enfant est scolarisé, la crèche peut proposer un complément d'accueil si la scolarisation est partielle. Là aussi, les professionnelles de la crèche participe au réunions de suivi de scolarité afin que chacun puisse profiter d'un regard croisé de l'enfant.





Sur le chemin de l'école



Actions	Objectifs et enjeux	Moyens	Contexte, stratégie	Partenaires	Echéances
Mettre en place des actions passerelle entre crèche, l'école et le périscolaire	Se familiariser avec le cadre scolaire Accompagner la transition crèche/école Engager le dialogue sur ce sujet avec les familles	Echange crèches – écoles Accueil de groupes d'enfants de la crèche (avec les pro crèches) sur les temps de classe	Obligation Scolaire 3 ans PEDT CTG	Ecoles Périscolaires	2023
Accompagner l'entrée à l'école des enfants en situation de handicap fréquentant les MC	Permettre la mise en place d'outils pour créer de bonnes conditions d'accueil à l'école Partager notre connaissance de l'enfant au sein d'un groupe de pairs. Créer une continuité entre les lieux d'accueil	Participer aux réunions de préentrée scolaire Faire part de nos observations selon une grille travaillée en amont (pour un regard très global)		Ecole Périscolaires PMI SESSAD Praticiens libéraux	
Proposer un mode de garde en complément de l'accueil en temps partie l'école pour les enfants porteurs de handicap	Permettre aux parents de continuer leur activité professionnelle malgré un accueil à temps non complet sur l'école. Proposer un accueil de qualité aux enfants, dans le respect de leur rythme et compétences.	Participer aux réunions de suivi scolaires Créer du lien avec l'école afin de faciliter les temps de transitions et de maintenir une continuité dans la logique de la journée de l'enfant. Travailler les transmissions afin que les informations ne se perdent pas entre la famille, la crèche et l'école		Ecole Périscolaire SESSAD PMI Praticiens libéraux	

